

Enregistré à S.I.E DE MARSEILLE 5/6EME POLE
ENREGISTREMENT

Le 22/06/2010 Bordereau n°2010/1 186 Case n°18

Ext 4945

Enregistrement 25 €

Pénalités

Total liquidé vingt-cinq euros

Montant reçu vingt-cinq euros

L'Agent

9358
0532921
CESSION

REC MERENTIE

Madame Cynthia GROSSELIN,

Née le 27 Juillet 1965 à Aulnay sous Bois-Seine Saint Denis
de nationalité française
demeurant 85, rue de Sylvabelle – 13006 MARSEILLE,

Ci-après dénommée « Cédant »
d'une part,

28 JUIN 2010

ET

Madame J~~y~~anine Grateaud,

née le 30 mars 1946 à Casablanca (Maroc),
de nationalité française,
Demeurant 4, rue FENELON – 13006 MARSEILLE

ci-après dénommée « Cessionnaire »
d'autre part.

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

Aux termes de statuts en date du 1 Octobre 2005 à Marseille, enregistrés à Marseille 5^e/6^e le 3 Octobre 2005 Bordereau 2005/1 484, Case 6, ainsi que de divers autres actes, il existe une Société à responsabilité limitée dénommée A.C.S.I, au capital de 8 000 Euros, divisé en 100 parts sociales 80 Euros chacune, dont le siège est transféré à compter du 1 Juin 2010 à Marseille 13006 – 59, cours Pierre Puget, antérieurement situé au 65, avenue Jules Cantini Tour Méditerranée 13298 Marseille Cedex 20 et qui a pour objet

- L'assistance, le conseil, les services à l'immobilier,
- L'assistance à maître d'ouvrage, à maître d'œuvre, entreprise,
- Le conseil à maître d'ouvrage, à maître d'œuvre, entreprise,
- Le conseil en valorisation de patrimoine,
- L'expertise, le diagnostique technique,
- L'assistance judiciaire,
- L'expertise judiciaire,
- Etat des lieux, diagnostique amiante, termites, plomb,
- L'économie de la construction,
- La coordination Sécurité Protection de la Santé,
- L'intermédiation.

CG
JA

- le tout directement ou indirectement, par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise de dation en location ou location-gérance de tous biens et autre droits.

- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

ORIGINE DE PROPRIETE

Les parts cédées constituent un bien propre de Madame Cynthia Grosselin, pour l'avoir reçue en contrepartie de son apport en numéraire effectué à titre pur et simple lors de la constitution de la Société.

CECI EXPOSE IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

DECLARATIONS

Le cédant déclare :

- Que les parts sociales cédées lui appartiennent en propre ,
- Qu'il dispose de la pleine capacité juridique d'aliéner ,
- Que les parts sociales sont libres de tous nantissements et de tous droits quelconques et s'engage à procéder à toute mainlevée si une inscription de son chef venait à se révéler;

Le cessionnaire ou leur représentant déclare :

- Qu'il est de nationalité Française ,
- Qu'il dispose de la pleine capacité juridique pour contracter ,
- Qu'il est pleinement informé de la situation économique, juridique et financière de la société ACSI ,
- Qu'il fera son affaire personnelle de toutes inscriptions pouvant exister sur les biens de la société ou sur les parts sociales faisant l'objet des présentes ,
- Qu'il reconnaît avoir été longuement informé des conséquences de l'existence de telles inscriptions sur la valeur des parts sociales faisant l'objet des présentes, en donne acte au rédacteur des présentes et le décharge, expressément, de toute recherche à ce sujet et de toute responsabilité à cet égard.

CG
Ja

I - CESSION DE PARTS

Par les présentes, Madame Cynthia Grosselin, soussignée de première part, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à Madame Janine Grateau, soussignée de seconde part, qui accepte, la pleine propriété de Trente et une (31) parts sociales lui appartenant de la Société A.C.S.I. GRATEAU
Jz

Le Cessionnaire sera propriétaire des 31 parts sociales cédées aux termes des présentes avec jouissance au premier jour de l'exercice social ouvert le 1^{er} Janvier 2010.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

I-1 - PRIX – MODALITES DE PAIEMENT

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 80 Euros (quatre vingt Euros) par part, soit au total 2.480 Euros pour les 31 parts cédées, laquelle somme a été payée comptant, ce jour, au moyen de la remise d'un chèque par le Cessionnaire au Cédant, qui lui en donne bonne et valable quittance

Dont quittance,

I-2 SIGNIFICATION A LA SOCIETE

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes en vue de leur signification à la société.

II - AGREMENT DES ASSOCIES

Conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, la procédure d'agrément du Cessionnaire par les autres associés n'est pas nécessaire dans le cadre de la présente cession.

III – GARANTIE D'ACTIF ET DE PASSIF

La présente cession est consentie et acceptée sans garantie d'actif ni de passif.

IV - DECLARATIONS FISCALES

Pour la perception des droits d'enregistrement,

- Le cédant déclare que la Société A.C.S.I. est assujettie à l'impôt sur les sociétés et que les parts sociales cédées représentent des apports en numéraires et ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

- Le cessionnaire déclare acquérir les parts sociales cédées au prix unitaire de 80 Euros.

CG
JG

V – FORMALITES DE PUBLICITE

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

VI – FRAIS

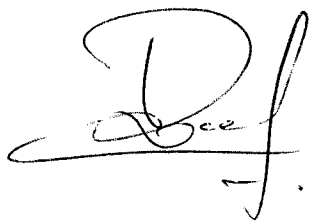
Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par les Cessionnaires, dans la mesure où ces frais et droits se rattacheront à la cession de parts qui lui a été consenties et par la société, en ce qui concerne les frais et droits afférents à la modification des statuts.

Fait à Marseille.

Le 1^{er} Juin 2010.

En cinq exemplaires.

Cynthia GROSSEAU



Jeanne GRATEAUD

